

CONSEIL MUNICIPAL du 9 septembre 2024

Monsieur le Maire salue l'ensemble des conseillers municipaux présents.

Après avoir évoqué des sujets d'actualité tels que la situation politique et les jeux olympiques, il rappelle que le bal du 13 juillet 2024, qui a été organisé par des membres du Conseil Municipal et leurs conjoints en dernière minute suite au désistement de l'ASD, a été une vraie réussite et a permis de récolter un bénéfice de 2000 € reversé au Conseil de Fabrique.

L'embauche de deux jeunes au poste d'adjoint technique durant l'été 2024, a été très satisfaisante par la qualité du travail fourni par ces derniers.

Suite au débordement du Niesbach le 26 juin 2024 qui a inondé toute la rue, il remercie l'ensemble des services de secours, les riverains et tous les bénévoles pour leur aide précieuse.

Affaires financières

Programme GERPLAN - Demande de subvention.

Le Conseil municipal approuve le projet de plantation d'arbres fruitiers aux abords de l'école maternelle de Durmenach et sur le parking situé en face du commerce la « Cave au G'rhin ». Cette opération est prévue pour le printemps 2025.

Appartement Communal - Changement de locataire Logement n° 1.

Suite au départ de Madame Khedidja Alloui, le logement est remis en location et attribué à Madame Cabot Blanche à compter du 1^{er} septembre 2024.

Remboursement de la dette de l'ASD à l'association District d'Alsace de Football.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la transmission d'une dette de l'Association Sportive de Durmenach (A.S.D), dont le montant s'élève à 460 €, à l'association District d'Alsace de Football. Il précise qu'en cas de non-recouvrement de cette dette, les anciens membres de l'ASD, notamment les jeunes joueurs, ne pourront plus pratiquer le football dans aucune autre association pour le reste de la saison. Le Conseil Municipal décide de venir en aide à ces anciens membres en acceptant de rembourser la dette de l'ASD à l'association District d'Alsace de Football.

Travaux de pose d'un sas d'entrée à l'église de Durmenach.

Après le comparatif de deux devis, le Conseil Municipal approuve celui de l'entreprise Stephan d'un montant de 10 705.03 € HT (soit 12 846.04 € TTC) pour la pose d'un sas d'entrée à l'église de Durmenach.

Travaux de réfection et d'isolation de la toiture - Maison forestière de Durmenach.

Le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise Hirtzlin d'un montant de 45 419.17 € HT (soit 52 800.00 € TTC) pour la réfection de la toiture.

Modalités de remboursement de l'électricité par la Maison d'Assistants Maternelles.

La Maison d'Assistants Maternelles (MAM) installée dans l'annexe de l'ancienne école primaire de Durmenach ne dispose pas de compteur électrique individuel, le compteur étant partagé entre l'ancienne école primaire et son annexe. Il sera donc facturé aux locataires de la MAM la moitié de l'abonnement d'électricité ainsi que 90 % de la consommation.

Subvention exceptionnelle au profit du Conseil de Fabrique

Comme de coutume, la commune prend en charge les feux d'artifice et l'animation musicale de la fête du 14 juillet. Ainsi une subvention exceptionnelle de 400 € est attribuée au Conseil de Fabrique afin qu'il puisse rémunérer l'orchestre qui a animé la soirée.

Affaires générales

Ouverture et inauguration de la Maison d'Assistants Maternelles.

L'inauguration de la MAM aura lieu en 2025 afin que tous les nouveaux travaux prévus soient achevés.

Location du club house à l'A.S Riespach.

Le loyer de la location du club house (Vestiaire du stade de Football) à l'Association Sportive de Riespach (A.S Riespach) est fixé à 1 € symbolique. Les factures de gaz et d'électricité supportées par la Commune de Durmenach seront remboursées intégralement par l'AS Riespach.

Toutefois une subvention définie par le conseil leur sera accordée chaque année par la commune au titre de la participation pour l'éclairage automatique de l'hélicoptère de secours compris dans les factures d'électricité.

Les factures d'eau restent comme avant à la charge de la commune.

Affaires d'urbanisme

Travaux d'assainissement et d'eau potable Rue de la Gendarmerie et Rue de Bâle.

Concernant les travaux d'assainissement et d'eau potable Rue de la Gendarmerie et Rue de Bâle, la pose de la conduite principale est terminée, les travaux de branchements individuels eaux et eaux usées sont en cours et la pose de l'enrobé devrait se faire fin octobre.

Une réflexion est menée sur des travaux à envisager Rue de Bâle pour remplacer les enrobés actuellement détériorés.

Rapport sur l'artificialisation des sols à Durmenach.

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport concernant l'artificialisation des sols à Durmenach fourni par l'ADAUHR. Il informe le Conseil que la Commune étant couverte par un PLUi, il appartient à la Communauté de Communes du Sundgau de délibérer sur ce rapport.

Convention de servitude ENEDIS.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, l'entreprise Enedis doit procéder à la dépose de câbles sur la parcelle n°0267 de la section 7, rue de Ferrette. Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention.

Convention de mise à disposition ENEDIS.

De même, le Conseil approuve la convention avec Enedis qui sera signée en vue d'installer une armoire de coupure et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique de l'électricité sur la parcelle cadastrée 070267. Cette convention prendra effet à la signature et est conclue pour la durée des ouvrages et de tous ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants.

Affaires du personnel

Création d'un emploi temporaire d'un adjoint technique pour accroissement saisonnier d'activité (2024-25).

Un emploi temporaire d'ouvrier communal relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 19 heures en raison d'un accroissement saisonnier d'activité est créé à compter du 13/09/2024 pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 13/12/2024.

Affaires scolaires

Approbation des statuts du SIAS BDRW. (N°2024-40).

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires de Bouxwiller, Durmenach, Roppentzwiller et Werentzhouse (SIAS BDRW) adopté par le comité du SIAS BDRW lors de sa séance le 24 juin 2024.

CONSEIL MUNICIPAL du 28 novembre 2024

Monsieur le Maire salue l'ensemble des conseillers municipaux présents.

Il déplore les désagréments successifs provoqués par les coupures de courant ces derniers temps, et rencontrera Enedis pour trouver des solutions à mettre en place lors de ces situations si elles devaient se reproduire.

Suite aux critiques négatives trouvées sur les réseaux sociaux et les rumeurs qui circulent depuis la dissolution de l'ASD, il semblait important de ressortir les chiffres et de préciser que depuis 2001, la commune a dépensé et investi plus de 148 000 € pour l'ASD (subventions, aides, chaudière, toiture, entretien et réparations diverses...).

La cérémonie commémorative de l'Armistice qui a eu lieu le 10 novembre à Durmenach était belle et réussie, nous remercions encore M. Jacques Thulliez qui a parfaitement orchestré ce moment.

Les Trophées « Qualité d'Accueil » organisés par la CCI a eu lieu le 27 novembre. Félicitations à « La Cave aux G'Rhin » et au « Monde Imaginaire » pour le Label Or et au « Filon d'Or » pour le Label Diamant.

Affaires financières

Location du foyer Saint-Georges au Conseil de Fabrique.

La location gratuite du Foyer sera accordée à Madame Sandrine Rendler, membre du Conseil de Fabrique à l'occasion de deux manifestations organisées par la Catéchèse en 2025, les dimanche 26 janvier 2025 et samedi 29 mars 2025.

Subvention exceptionnelle à une association humanitaire.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 200.00 € au profit de Caritas Alsace.

Tarifs 2025.

Le Conseil Municipal décide de réévaluer les tarifs pour :

- Loyer maison forestière : 10 175,62 €

- Loyer MAM : 1 800 €

- Location Chasse : 9 000 €

Tous les autres postes restent inchangés par rapport aux tarifs 2024.

Affaires générales

Rapport d'activité annuel Territoire Energie Alsace.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport d'activités 2023 de Territoire Énergie Alsace.

Renouvellement convention RGPD - CDG 54.

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »). Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette convention.

Renouvellement d'adhésion au Groupement d'Intérêt Cynégétique n°27 du Landskron.

Le Conseil Municipal reconduit son adhésion au Groupement d'intérêt Cynégétique 27 « Landskron ».

Renouvellement du contrat de fourrière avec la SPA.

Le conseil décide de renouveler le contrat de fourrière SPA 2025-2027 car la Commune ne dispose pas d'une fourrière animale communale ou intercommunale.

Prix des prestations : prix annuel forfaitaire par habitants : 1.10 € en 2025 (1.15 € en 2026 – 1.20 € en 2027).

Extinction de l'éclairage public.

A compter de ce jour, l'éclairage nocturne sera maintenu en continu sur l'ensemble de la commune du 1^{er} novembre au 31 mars. Il sera éteint à partir de minuit du 1^{er} avril au 31 octobre.

Affaires d'urbanisme

Bien sans Maître – Incorporation dans le domaine communal des parcelles présumées.

Le Maire explique au Conseil qu'avant d'incorporer le bien, à savoir la grange de M.Lazlo Draskoczy, dans le domaine communal, il souhaite se renseigner sur les modalités d'acquisition et de cession de ce bien afin de désengager la Commune de toutes responsabilités et frais éventuels liés à la remise en état de ce bien.

Servitude de passage.

Monsieur le Maire explique au Conseil la situation de la maison sise au 52 rue du chemin de Fer à Durmenach (68480) quant à son accès (section 1 – parcelle 117) : l'accès principal de cette maison (par le portail) se fait par le passage sur la parcelle section 3 n°113, propriété de la commune dans son domaine privé. Ainsi une servitude de passage (accès et canalisations) sera signée avec les propriétaires de la parcelle concernée sur l'emprise de la largeur du portail existant à ce jour.

Travaux Église - Engagement pré-opérationnel pour le projet de restauration de l'église Paroissiale Saint Georges.

La commune missionne l'ADAUHR d'une assistance au Maître d'Ouvrage pour l'élaboration du programme de cet équipement et pour la collaboration à la procédure de choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, et le suivi des études. La Commune décide la division en tranches du projet afin de limiter les investissements en fonction des ressources de la Commune, des subventions possibles et des évolutions actuelles imprévisibles des prix de la construction.

La tranche ferme inclut tous les travaux à réaliser en hauteur, au-dessus de la corniche formant la base des toitures, et notamment ceux de la tour et de sa flèche : 600 000 € HT.

La tranche optionnelle concerne les travaux de façade (ravalement) au pourtour de l'édifice en-dessous de la corniche : 210 000 € HT.

A ces montants s'ajoutent : la provision pour imprévus : 81 000 € HT et le coût des prestations intellectuelles et divers : 174 000 € HT.

Le coût prévisionnel total de l'opération s'élève alors à 1 065 000 € HT, soit 1 278 000 € TTC.

Ferme Niefergold.

Madame Sabine Drexler expose au Conseil une possibilité de réhabilitation de la Ferme Niefergold en attribuant ce bâtiment à du logement dont une partie pour des médecins stagiaires et remplaçants. Cette étude est toujours en cours car notre territoire connaît clairement un problème de désertification médicale.

Assainissement Rue de Bâle et Rue de la Gendarmerie.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux d'assainissement Rue de Bâle et Rue de la Gendarmerie sont terminés.

Contrat Agglo Bâle - Rue du Château.

Une Convention avait été signée avec Agglo Bâle afin de subventionner à hauteur de 50 %, les travaux de remise en état et d'élargissement des trottoirs Rue du Château. La Commune a fait appel à l'Entreprise IRH Ingénieur Conseil pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Travaux Maison Forestière.

Les travaux de rénovation et d'isolation de la toiture de la Maison Forestière vont démarrer prochainement et devraient être terminés avant le 20 décembre.

Visite de contrôle du Foyer Saint-Georges.

Monsieur Gérard Vetter fait part au Conseil du compte rendu des travaux suite au contrôle des installations du foyer Saint-Georges. Bien que la Commission de contrôle ait donné son accord pour l'utilisation du Foyer pour 5 ans, des travaux sont à prévoir car certaines installations ne sont plus aux normes à savoir :

- les rideaux de la scène sont à supprimer ou à remplacer car ils ne sont pas ignifugés
- les stores sont à supprimer car ils obstruent les fenêtres lors du désenfumage
- la ligne téléphonique est à rétablir pour pouvoir prévenir les secours en cas de problème

Remplacement de la toiture du local des Boulistes.

Le club des bouliste a transmis à Monsieur le Maire un devis concernant la rénovation de la toiture. Ce dossier sera étudié début 2025.

Nettoyage du calvaire du cimetière.

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis pour le nettoyage du Calvaire du cimetière de Durmenach, le montant du devis se chiffre à 2 000 € pour un nettoyage complet.

Affaires du personnel

Instauration d'un Compte Épargne Temps.

Le Conseil Municipal décide d'instituer le compte épargne-temps au sein de la Commune de Durmenach et d'en fixer les modalités d'application de la façon suivante :

Pour bénéficier d'un CET, l'agent doit avoir la qualité de fonctionnaire titulaire ou d'agent contractuel de droit public, être employé à temps complet ou non complet et exercer ses fonctions à temps plein ou partiel au sein de la Commune de Durmenach, avoir été employé de manière continue au sein de la Commune et avoir accompli au moins une année de service au jour où il formule sa demande

Création d'un emploi temporaire d'un adjoint technique - Accroissement saisonnier d'activité (2024-25).

Selon les besoins, le Conseil Municipal décide de créer un emploi temporaire d'ouvrier relevant du grade d'adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire de service de 19 heures, à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025, au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Communauté de Communes

Monsieur le Maire fait part des différents rapports annuels :

- Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.
- Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.
- Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.
- Rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Sundgau.

Cérémonie commémorative de l'Armistice Suivie de l'inauguration du Monument de la Paix





**Le Maire, les Adjoints, l'ensemble du Conseil Municipal
et du Personnel Communal
vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année**



Vœux du Maire

**Dimanche 19 janvier 2025 à 10H30
Au foyer Saint Georges**



Durmenach accueillera le Forum des Métiers et des Formations

Le vendredi 24 janvier 2025

Dates à retenir :

**19 janvier 2025 : Vœux du Maire
24 mai 2025 : Journée citoyenne
14 décembre 2025 : Fête des aînés**

Ramassage des sapins de Noël

**La commune ramassera vos sapins déposés en
bord de route le**

mardi matin 14 janvier 2025 dès 8H00

Chasse

Monsieur Edouard Kirscher informe des jours de
battues de la Société de Chasse Bouxwiller/
Durmenach :

Samedi 4 janvier 2025

Dimanche 19 janvier 2025

Samedi 25 janvier 2025

Samedi 1^{er} février 2025

Consultez le calendrier ci-dessus et, en cas de
doute, appelez le 06 80 17 21 10.



Institution de charité alsacienne depuis 1903, Caritas Alsace agit dans toute la région. Face à des demandes toujours plus nombreuses, **y compris dans le Sundgau**, les bénévoles agissent courageusement pour lutter contre la pauvreté, grâce au soutien des donateurs.

La force de Caritas Alsace, c'est l'action de proximité. L'association dispose d'un maillage de 80 lieux d'accueils, répartis partout en Alsace. Cette présence sur tout le territoire permet d'agir efficacement et rapidement. En 2023, les bénévoles ont accompagné plus de 23 000 personnes en situation de précarité, soit une hausse d'activité de 20% en un an !

Dans le Sundgau, Caritas Alsace compte des équipes et des épiceries solidaires à Altkirch, Dannemarie, Ferrette, Illfurth/Spechbach, Illtal et Seppois. En 2023, les 98 bénévoles du secteur ont aidé 392 familles en situation de pauvreté. En plus de l'aide alimentaire, les bénévoles du territoire ont mis l'accent sur la distribution de « bons essences ».

L'augmentation du coût des carburants a mis en difficulté les familles les plus fragiles. Un constat d'autant plus vrai dans une zone rurale comme le Sundgau, où la voiture est souvent le seul moyen de transport.

Ce sont les donateurs qui donnent à Caritas Alsace les moyens d'agir, pour une aide efficace et de proximité. Mais les familles qui viennent demander de l'aide aux bénévoles sont toujours plus nombreuses. C'est pourquoi l'association lance un grand appel à la générosité en cette fin d'année. Chaque don aidera à faire reculer la pauvreté en Alsace.

Pour rappel, tout don à Caritas Alsace, organisme reconnu d'intérêt général, donne droit à une réduction d'impôt de 75% (et 66% au-delà de 1000€). Un don de 100€ ne coûte donc plus que 25€ après impôt. Don sécurisé sur caritas-alsace.org, ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex.

Opération Brioches

246 brioches ont été vendues à Durmenach au profit de l'APEI Hirsingue et 92 € ont fait l'objet de dons supplémentaires : la recette totale est de 1 568 €. Grand merci pour votre générosité et aux bénévoles qui vous ont sollicités.

Fête des Aînés

